

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 2 juillet 2020

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4110-2019 Hydro-Québec – Demande d’approbation du Plan
d’approvisionnement 2020-2029 / ROÉÉ — DEMANDE DE DIRECTIVES AFIN
D’ASSURER LE RESPECT DU DROIT DE PRÉPARER ET DE DÉPOSER SA PREUVE À LA
LUMIÈRE DE TOUTE LA PREUVE D’HYDRO-QUÉBEC**
N/D : 1001-127

Chère consœur,

Le 16 juin 2020, la Régie a rendu sa décision procédurale [D-2020-070](#) dans le dossier en rubrique ordonnant entre autres à Hydro-Québec de répondre à certaines des questions des intervenants (dont le ROÉÉ) et de déposer une preuve additionnelle au sujet du projet de raccordement des Îles-de-la-Madeleine. Par cette décision, la Régie apporte aussi les ajustements requis au calendrier de traitement du dossier.

Suivant le nouveau calendrier, Hydro-Québec a déposé le 26 juin dernier, ses réponses et son complément de preuve. Par ailleurs, le dépôt de la preuve des intervenants est prévu pour le 10 juillet prochain.

Toutefois, le 25 juin dernier, la Régie a transmis à Hydro-Québec sa demande de renseignements n^o2 portant notamment sur des sujets d'intervention du ROÉÉ, dont la prévision de la demande, Hilo, ainsi que la transition énergétique et la conversion des réseaux autonomes¹. Les réponses d'Hydro-Québec sont requises par la Régie pour le 15 juillet prochain.

¹ [A-0020](#).

Or, suite à la lecture de la DDR n°2 de la Régie et à la lecture de la correspondance de l'AQPER datée du 29 juin 2020², ainsi que de la correspondance et de la DDR n°2 du RNCREQ du même jour³, nous considérons qu'il est nécessaire d'émettre les commentaires qui suivent et d'obtenir des directives de la Régie afin d'assurer le traitement efficace et équitable du dossier dans le respect des droits du ROEÉ de préparer et déposer sa preuve à la lumière de l'ensemble de la preuve d'Hydro-Québec.

Sur la DDR n°2 de la Régie :

La DDR n°2 de la Régie comporte plus de 20 lignes de questions (et des dizaines de sous-questions), soit une ligne de plus que la DDR n°1 de la Régie, dont les réponses ont été fournies par le distributeur le 21 février 2020⁴. De ces 20 lignes de questions, 8 lignes font référence à Hilo; sujet sur lequel la Régie a autorisé le ROEÉ à déposer une preuve.

Le ROEÉ fait respectueusement valoir que les réponses d'Hydro-Québec aux questions de la Régie sur Hilo sont essentielles au respect de l'équité procédurale et à ce que l'intervenant soit en mesure de produire une preuve de qualité à la lumière de l'ensemble de la preuve d'Hydro-Québec à ce sujet. Or, comme nous venons de le voir, la Régie a statué que les réponses d'Hydro-Québec sont attendues pour le 15 juillet prochain, alors que le dépôt des mémoires des intervenants est fixé au 10 juillet prochain. Dans ces circonstances, sans plus amples directives de la Régie, cette situation priverait les intervenants dûment autorisés à traiter du sujet d'Hilo, et de la possibilité de fournir une preuve écrite complète et bien informée sur le sujet.

C'est pourquoi le ROEÉ souhaite recevoir de la Régie des directives autorisant le dépôt de la portion de sa preuve sur le sujet d'Hilo suite aux réponses d'Hydro-Québec à la DDR n°2 de la Régie. Ce processus permettrait un allègement réglementaire, puisqu'il ferait en sorte d'éviter que le ROEÉ soit contraint de produire un complément de preuve potentiellement volumineux après le 15 juillet 2020 et de conduire un contre-interrogatoire plus élaboré sur le sujet Hilo.

Sur les demandes de l'AQPER et du RNCREQ:

Dans sa correspondance, l'AQPER fait valoir que pour faciliter l'allègement réglementaire et pour avoir la possibilité de questionner le distributeur sur l'entièreté de la preuve, elle est en droit de questionner le distributeur sur la pièce *Complément de*

² [C-AQPER-0012](#).

³ [C-RNCREQ-0013](#) et [C-RNCREQ-0014](#)

⁴ [B-0024](#), HQD-5, doc. 1.

preuve no 2 — Îles-de-la-Madeleine déposée le 26 juin 2020⁵, soit plusieurs jours après qu'Hydro-Québec ait remis ses réponses aux questions des intervenants.

Le ROEÉ soutient la demande de l'AQPER, appuyée aussi par le RTIEÉ⁶. En effet, le ROEÉ considère que les questions posées par l'AQPER sont importantes, pertinentes et permettront effectivement l'allégement réglementaire à travers une diminution du nombre de questions posées en audience. À cet égard, le ROEÉ note que la plupart des demandes de renseignements de l'AQPER rejoignent des éléments sur lesquels s'interroge également le ROEÉ. D'autre part, afin de permettre à la Régie d'évaluer correctement l'ensemble du dossier, le ROEÉ considère qu'il est nécessaire que les intervenants autorisés à faire des preuves sur le sujet des *Îles-de-la-Madeleine* soient en mesure de déposer un mémoire suite aux réponses d'Hydro-Québec aux demandes de l'AQPER.

Pour les mêmes motifs, le ROEÉ appuie aussi la demande et la DDR n° 2 du RNCREQ.

Les directives recherchées :

Ainsi, le ROEÉ propose à la Régie de déposer sa preuve dans le présent dossier en deux temps. Dans un premier temps, il déposerait le 10 juillet prochain sa preuve sur les sujets autorisés par la Régie autres que les enjeux liés aux Îles-de-la-Madeleine et Hilo. Dans un second temps, le ROEÉ déposerait la tranche de sa preuve sur les sujets reliés à ces deux enjeux, et ce à une date ultérieure au dépôt par Hydro-Québec des réponses à la DDR n°2 de la Régie, à la DDR n°2 de l'AQPER et à la DDR n° 2 du RNCREQ. À cet égard, le ROEÉ propose un délai de 7 jours ouvrables suivant le dépôt des réponses aux trois séries de DDR pour le dépôt de la deuxième tranche de sa preuve.

⁵ [B-0076](#), HQD-4, doc. 1.3.

⁶ [C-RTIEÉ-0021](#)

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Franklin S. Gertler

Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz

cc : (courriel seulement)
Me Simon Turmel, Hydro-Québec
Me Joëlle Cardinal, Hydro-Québec
Bertrand Schepper, analyste
Bernard Saulnier, analyste
Jean-Pierre Finet, analyste
Laurence Leduc-Primeau, coordination ROÉÉ